



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 1 de 4

Date :
20/09/2018

CONVOQUES :	PRESENTS :	EXCUSES :	REPRESENTE PAR :
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET		X	M. BERNHEIM
Olivier DELMER	X		
Georges LARROQUE	X		
Annie COURTIER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO		X	Mme SZESTAK
Bertrand COSSOUX	X		
Priscilia BIONDI	Absente		
Magali SZESTAK	X		
Olivier GAMIETTE	Absent		
Paul SCHULTZ	X		
Gérard ESPINERA		X	Mme LONGUEVILLE
Elisabeth LONGUEVILLE	X		
Jean-Pierre PIERRAIN	X		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents.

Monsieur LARROQUE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur SCHULTZ demande à ajouter un point à l'ordre du jour : l'étude d'un plan de circulation sur la commune
Accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018**
- 2- **Décision modificative n°3 du budget primitif 2018**
- 3- **SMITOM : mise à jour de la convention redevance spéciale**
- 4- **SDESM : adhésion de nouvelles communes**
- 5- **CAMVS : rapports sur l'évaluation des transferts de charges**
- 6- **CAMVS : rapport d'activités 2017**
- 7- **CAMVS : convention constitutive du groupement de commandes permanent**
- 8- **Elections : création d'une commission de contrôle**
- 9- **Modification des contrats de location de la Recellerie**
- 10- **Suppressions de postes : rédacteur 29h00, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique 2^{ème} classe 16h00**
- 11- **Désignation d'un « correspondant salarié » pour le CNAS**
- 12- **Acquisition de la parcelle B835 au lieu-dit « les Joies »**
- 13- **Informations sur l'OAP du Loup**
- 14- **Questions et informations diverses**

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

2- Décision modificative n°3 du budget primitif 2018

Monsieur Bernheim présente la décision modificative n°3 ci-dessous.
Adoptée à l'unanimité.



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 2 de 4

Date :
20/09/2018

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		8 214.00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		8 214.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 918.75 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	9 918.75 €			
D 023 : Virement section investissement		4 201.31 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		4 201.31 €		
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel				1 971.25 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges				1 971.25 €
R 70323 : Redev occup domaine public				525.31 €
TOTAL R 70 : Produits des services				525.31 €
Total	9 918.75 €	12 415.31 €		2 496.56 €
INVESTISSEMENT				
D 202 : PLAN LOCAL D'URBANISME		109.04 €		
D 2051 : MAIRIE		356.40 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		465.44 €		
D 2121 : MAIRIE		1 018.00 €		
D 2152 : VOIRIE		3 875.70 €		
D 21578 : PLAN SECURITE COMMUNE		1 700.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 593.70 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				4 201.31 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				4 201.31 €
R 10226 : Taxe d'aménagement				2 857.83 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves				2 857.83 €
Total		7 059.14 €		7 059.14 €
Total Général		9 555.70 €		9 555.70 €

3- SMITOM : mise à jour de la convention redevance spéciale

La nouvelle grille tarifaire du SMITOM concernant la redevance spéciale 2018 ayant pour effet d'augmenter considérablement la facture de la commune, le SMITOM propose de mettre à jour la convention actuelle ainsi que la grille tarifaire en optimisant les bacs mis à disposition sur les différents sites de la commune.

Adopté à l'unanimité.

4- SDESM : adhésion de nouvelles communes

Monsieur BERNHEIM demande au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne des communes de Bagnaux-sur-Loing, Lesigny, Croissy-beaubourg et Villenoy, suite aux délibérations n° 2018-36 et 2018-40 du SDESM.

Adhésions approuvées à l'unanimité.

5- CAMVS : rapports sur l'évaluation des transferts de charges

Monsieur BERNHEIM présente les rapports sur l'évaluation des transferts de charges concernant :

- la taxe de séjour pour les communes de Le Mée sur Seine, Livry sur Seine, La Rochette et Seine-Port,
- le Programme de Réussite Éducative pour les communes de Dammarie-lès-Lys, Le Mée sur Seine et Melun,
- les subventions Éducation de la ville de Melun.
- les opérations Espace et Plein Ciel pour la commune de Le Mée sur Seine

Approbation des quatre rapports à l'unanimité.

6- CAMVS : rapport d'activités 2017

Monsieur le Maire informe avoir été destinataire du rapport d'activités 2017 de la CAMVS et précise qu'il est consultable à l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal en prend acte à l'unanimité.



7- CAMVS : convention constitutive du groupement de commandes permanent

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et ses communes membres souhaitent se regrouper pour l'achat de biens et prestations communes et individualisables dans diverses familles d'achats en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

La convention proposée est adoptée à l'unanimité.

8- Elections : création d'une commission de contrôle

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la gestion des listes électorales, il convient de créer une commission de contrôle chargée de vérifier à posteriori les inscriptions et radiations des électeurs validées par le Maire.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, elle doit être composée de cinq membres :

- 3 conseillers municipaux (la liste majoritaire)
- 1 conseiller municipal (liste d'opposition)
- 1 conseiller municipal (liste d'opposition)

Les membres suivants sont désignés à l'unanimité :

- Madame COURTIER, Monsieur COSSOUX, Madame SZESTAK
- Madame LONGUEVILLE
- Monsieur PIERRAIN

9- Modification des contrats de location de la Recellerie

La Trésorerie rappelle que la commune ne peut pas accepter de chèques en règlement de la location de la salle polyvalente. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une modification des deux contrats de location de la salle polyvalente précisant que la Commune émettra un titre de recettes pour tous les encaissements (location, caution, frais de ménage...).

Adopté à l'unanimité.

10- Suppressions de postes : rédacteur 29h00, adjoint technique principal 2^{ème} classe et adjoint technique 2^{ème} classe 16h00

Suite à la réorganisation du service administratif, à un avancement de grade et au départ d'un agent, il convient de supprimer les postes indiqués.

Adopté à l'unanimité.

11- Désignation d'un « correspondant salarié » pour le CNAS

Suite au départ d'un agent, il convient de désigner un nouveau délégué au CNAS pour les agents.

La candidature de Madame Magali ROY est acceptée à l'unanimité.

12- Acquisition de la parcelle B835 au lieudit « Les Joies »

Monsieur le Maire précise que les services de l'Etat ne se sont pas prononcés sur le coût de démolition des bâtiments présents sur la parcelle B835 au lieudit « Les Joies », que ce terrain est actuellement pollué et qu'il serait prudent de renoncer à cette acquisition.

Il rappelle aux membres du Conseil Municipal sa demande de lui faire parvenir pendant les mois de juillet 2018 et août 2018 leurs réflexions concernant l'éventuelle acquisition de cette parcelle appartenant à l'Etat. En raison du peu de réponses reçues, il propose de faire un tour de table pour recueillir les avis de chacun.

Madame LONGUEVILLE propose de rechercher des partenariats qui permettraient de développer un espace naturel sensible ouvert au public, avec élaboration d'un projet pédagogique.

La proposition est acceptée sous réserve d'un résultat d'ici la fin de l'année 2018.

13- Informations sur l'OAP du Loup

Monsieur BERNHEIM informe qu'il va falloir prochainement avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour :

- la gestion des critères d'urbanisme
- les Voiries, Réseaux, Divers



Compte rendu Conseil Municipal

Page : 4 de 4

Date :
20/09/2018

- l'architecture

Le sujet sera abordé lors de la prochaine Commission Urbanisme du 25 septembre 2018.

14- Plan de circulation de la commune

Monsieur SCHULTZ s'inquiète de la densification des constructions et de la problématique de la circulation sur la commune.

Il propose de constituer un groupe de travail pour réfléchir à un plan de circulation. Sont volontaires, Mesdames Chapus, Longueville, Messieurs Pierrain, Schultz, Delmer, Cossoux et Loubet.

Questions et informations diverses

Madame CHAPUS : la rentrée scolaire s'est bien passée, avec 100 enfants inscrits à l'école Les Fontaines, une moyenne de 19 à 21 enfants par classe, pas de changement parmi l'équipe enseignante.

Monsieur LARROQUE :

- Retour des articles pour le prochain Boissise Mag : le 15 octobre 2018
- Nettoyage du monument aux morts prévu courant octobre
- Création d'un verger public par le Conseil des Aînés, avec plantation d'arbres
- Forum des associations : fréquentation moyenne. La communication entre les associations reste à améliorer
- Loto : le 13 octobre 2018
- Inauguration du barrage : le 23 octobre 2018
- Noël des enfants : le 8 décembre 2018
- Repas des aînés : le 15 décembre 2018

Madame COURTIER : informe des nouveaux horaires du secrétariat de la Mairie à compter du 1^{er} octobre 2018

Monsieur PIERRAIN : sollicite des contrôles routiers sur la RD39

Madame LONGUEVILLE : une rencontre avec le Département est organisée le 21 septembre 2018 pour le terrain des Joies ; les volontaires peuvent s'y joindre (Messieurs Bernheim, Schultz, Madame Szestak)

Monsieur SCHULTZ : que peut-on faire pour les problèmes de canalisation Rue des Bergères ? Et pour les problèmes de ruissellement dans son propre sous-sol ?

Monsieur BERNHEIM : la commune est alertée sur des fuites d'eau sur la Commune et fait des recherches

Dates des prochains conseils Municipaux : le 15 novembre 2018 et le 13 décembre 2018 si nécessaire

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire
Alain BERNHEIM